
RAPPORT D'ACTIVITE 2014

1- AVANCEES JURIDIQUES SUR LES MLC

L'année 2014 a été bien occupée par les discussions avec l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution de la Banque de France) et la Mission gouvernementale sur les monnaies locales qui a débouché sur un article dans la loi ESS, dans lesquelles la Mesure a pris toute sa part.

1.1 -Mission gouvernementale

En février 2014, Cécile DUFLLOT, Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement, et Benoit HAMON, Ministre-délégué à l'Economie Sociale et Solidaire, « *ont confié une mission d'analyse et de proposition* » à Christophe FOUREL, chef de la mission Analyse stratégique à la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) et Jean-Philippe MAGNEN, vice-président du Conseil Régional Pays de Loire.

Les chargés de mission sont allés rencontrer certaines monnaies du réseau sur le terrain (Sol-Violette, Mesure et Lucioles), et ont auditionné à Paris d'autres monnaies en avril 2014. Pierre, Michel, Annie et Marie-Christine les ont reçus à la Maison de quartier St Nicolas en mars. Dès les premières rencontres nous avons appris qu'un amendement sur les monnaies locales serait inclus dans la loi ESS qui venait d'être votée en première lecture au Sénat.

Le Réseau a participé au « groupe ressource » de la Mission gouvernementale lors de 6 des 7 réunions à Paris. Les 3 représentants des monnaies auditionnées le 01 avril, Jean-Paul Pla (Sol Violette), Philippe Lenoble (Abeille), Annie Vital (Mesure) et Xebax ou Dante pour l'Eusko. Nous avons également participé à la rédaction collective par le Réseau national d'une des 31 contributions demandées par la Mission qui figureront en annexe du rapport remis courant janvier 2015 aux Ministres.

1.2 -ACPR

Suite à la rencontre avec l'ACPR à Paris le 30 mai 2013, celle-ci a envoyé à un certain nombre de monnaies du réseau, dont la Mesure, un questionnaire en novembre 2013 afin d'examiner « *au cas par cas si l'émission d'une MLC relève ou non de la qualification d'opérations de mise à disposition de la clientèle ou de gestion de moyens de paiement* ». Nous avons passé beaucoup de temps à comprendre les courriers de l'ACPR, individuellement et collectivement au sein du réseau notamment lors des Rencontres nationales de Dinan en novembre 2013, et par des réunions téléphoniques. Nous avons profité de la première réunion de la Mission à Paris pour organiser une discussion sur la note juridique rédigée par Hervé Pillard, avocat membre de Sharelex (groupe de

juristes indépendants). Puis le « *Groupe Rencontres* » du réseau des MLC (ceux qui ont déjà organisé une rencontre nationale) et les personnes qui ont participé à la discussion sur la note juridique le 31 mars à Paris, ont fait plusieurs conférences téléphoniques et une rencontre physique à Romans. L'ACPR participant au groupe Ressource de la Mission gouvernementale nous avons remis à sa représentante les questionnaires remplis par une dizaine de MLC.

Suite à la remise des questionnaires l'ACPR a répondu à chaque monnaie en juin pour lui dire s'il devait ou non faire une demande d'exemption d'agrément en tant que service bancaire de paiement. La Mesure devait faire une demande d'exemption qui serait a priori favorable. La réponse faite à l'eusko du Pays basque fut que sa gestion et son émission ne nécessitait pas d'autorisation de l'ACPR car : « *émise sur support papier et ne pouvant donner lieu à aucun rendu de monnaie en euros, et son remboursement en euros n'est possible que pour les accepteurs* », « *elle ne relève pas de la réglementation bancaire et financière* ».

Nous avons donc décidé de rencontrer à nouveau l'ACPR, ce qui fut fait le 15 octobre 2014. Il ressort de ces discussions (<http://monnaie-locale-romans.org/2014/12/cr-rencontre-avec-acpr-15-10-2014/>) que si nous ne rendons pas la monnaie en euro sur les Mesures nous ne relevons pas de l'Autorité de contrôle prudentiel de la banque de France et des règles appliquées aux services bancaires de paiement. L'utilisation du fonds de réserve se pose donc de manière très différente. Cette décision de ne plus rendre la monnaie en euros doit être validée en AG.

1.3 Loi ESS

Dès février nous savions qu'une proposition d'amendement pour inclure un article sur les MLC dans la loi ESS serait proposé. Le Réseau des MLC avait fait une proposition ainsi que la Mission gouvernementale.

Finalement l'amendement qui a été retenu par la Commission économique de l'Assemblée Nationale réuni le 17 06 2014 n'a été ni celui proposé par la Mission gouvernementale ni celui proposé par le réseau des MLC ; le voici :

« Art. L. 311-5. – Les titres de monnaies locales complémentaires peuvent être émis et gérés par une des personnes mentionnées à l'article 1^{er} de la loi n° du.. relative à l'économie sociale et solidaire dont c'est l'unique objet social.

« Art. L. 311-6. – Les titres de monnaies locales complémentaires sont soumis au titre Ier du livre V lorsque leur émission ou leur gestion relèvent des services bancaires de paiement mentionnés à l'article L. 311-1, des services de paiement au sens du II de l'article L. 314-1 ou de la monnaie électronique au sens de l'article L. 315-1. »

L'amendement a été voté sans discussion en 2^o lecture à l'Assemblée Nationale le 03-07-2014. L'Art 311-5 constitue donc une reconnaissance des MLC dans le Code monétaire et financier mais l'Art 311-6 nous laisse comme précédemment sous la coupe de l'ACPR. D'où l'importance de la rencontre évoquée ci dessus.

Promulguée le 31 juillet par François HOLLANDE, cette loi est paru au Journal Officiel le 1 août ([LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire](#)); les deux articles concernant les MLC sont contenus en page 7 de la loi .

2- PARTENARIATS ET PROJETS CROISES

- Dans la suite de notre réflexion sur l'utilisation du fonds de réserve pour aider le projet Batotopie <http://batotopie.moonfruit.com/> nous avons organisé une soirée « Accès à la terre des jeunes paysans et finances solidaires » le 04 avril 2014 avec Terre de Liens et La Nef, dans le cadre de la semaine du développement durable Pour l'instant le fonds de réserve n'est pas assez important pour leur faire un prêt à 0 % de 8000 euros (limite fixée par eux). Nous restons cependant à disposition pour des besoins liés aux travaux sur la ferme. La CIGALES initiée par commune-Mesure a quant à participé au financement à hauteur de 10000 euros.
- Nous avons continué la collaboration avec le Festival des endimanchés de Bourg-de-Péage le 11-12-13 juillet nous avons mis en relation des prestataires de la Mesure afin que les achats du repas soient faits en Mesure. Collines-bio et Djouhra Medjahed ont pris en charge avec commune-Mesure la restauration du dimanche (tout en produits locaux et en mesure) et animer un stand.
- Le 17 janvier, nous nous sommes retrouvés, à une vingtaine, pour un repas sur Mesure (payable que en Mesure) au restaurant Poivre d'âne, prestataire de la Mesure.
- Dans le cadre de la collaboration avec la Ville de Romans sur les « Projets citoyens » nous avons signé une convention avec la Ville par laquelle celle ci nous a versé 1750 euros destinés aux projets citoyens qui ont accepté de recevoir leur prix en Mesure.
 - o Le projet « une cours verte à l'école des Ors » (réfection de la cours avec les parents et les enfants pour accueillir la faune sauvage) a reçu 850 mesures + 200 mesures offertes pr commune-Mesure.
 - o Le projet « Ateliers d'entretien des terrasses du jardin de St Romain » ont reçu 700 mesures + 100 mesures offertes par commune-Mesure.
 - o Le projet « Nico des mots parleurs » pour diffuser oralement de la communication et de l'information a reçu 100 mesures+100 mesures offertes par commune-Mesure.
 - o Le projet « Chantier solidaire au Maroc » porté par une association d'élèves du lycée horticole Terre d'horizon pour des plantations dans un lycée au Maroc a reçu 100 mesures+100 mesures offertes par commune-Mesure.
 - o Le projet « Des légumes dans ma ville » s'inscrivant dans le cadre des Incroyables comestibles, mouvement citoyen pour planter des légumes dans la ville, a reçu 750 mesures+100 mesures offertes par commune-Mesure.

- L'Accorderie initiée par commune-Mesure qui fait partie de son comité de pilotage et devrait siéger au CA l'année prochaine, a obtenu le label en octobre 2014 et a commencé à fonctionner bien que n'ayant pas encore de local à disposition. Julie, son animatrice tient 2 permanences à la Maison de quartier St Nicolas. Une quarantaine d'accordeurs l'utilisent déjà.
- Les contacts avec le projet Delmo à Valence continue. Philippe était présent à la plénière du 16 octobre. Il s'agit cependant d'une monnaie électronique sur le principe d'une carte de fidélité avec des visées assez différentes des nôtres. Cependant les échanges continuent avec eux, Pilippe et Agnès étaient notamment présents aux rencontres du Réseau à St Gaudens. Une complémentarité future reste toujours envisageable.
- Pas mal de temps a également été consacré à trouver la trésorerie pour les 30 000 euros à percevoir de la subvention de la Région. La Maison de quartier nous a avancé 2000 euros, l'association la Nef 4000 et IEDV 10 000. Le recours à un prêt de la banque Nef a été abandonné car il était demandé à chaque membre du collectif de gestion de se porter individuellement caution de l'engagement.

3- ESSAIMAGE ET TRAVAIL AVEC LA REGION

- Le 09 01 présentation de la Mesure dans le cadre du Master 2 « Aménagement et développement rural » de Lyon II. Invitation par les étudiants en stage au syndicat mixte de la Drôme des collines de la présentation de leur travail, ce qui a permis de p'y parler de la Mesure.
- Le 22 01 participation à un atelier à la Région avec les différents proets de MLC en Rhône-Alpes pour voir comment la Région pourrait nous aider. Notre demande a été de travailler sur les filières afin de nous aider à boucler la boucle des prestataires.
- Interview à Radio Royans.
- Le 21 02 participation au colloque « L'argent au service de notre trritoire » à l'écosite d'Eurre afin d'imaginer d'évntuelles collaboration avec d'autres outils de la finance solidaire.
- Le 21 03 participation et intervention au séminaire de clôture des journées acteurs-chercheurs du programme Arc 8 (2012-2014) fe l'université Lyon II à la Région. Le thème était « ESS, échanges et monnaie ».
- Le 22 mai animation d'un atelier avec l'Elef de Chambéry dans le cadre des « rencontres régionales de l'économie de proximité », à l'Hôtel de Région. Suite à cet atelier Fabien-Gil Dei-Ciechi de la CCI nord Isère est venu nous rencontrer à Rmans avant le lancement de l'Edit monnaie loclae portée par la CCI et l'association des commerçants, artisans et prestaataires de services du pays roussillonais (<http://www.l-edit.org>).